REGLEMENT
Marathon International inDeauville

En s'inscrivant au Marathon International inDeauville, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions.

ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

Le Marathon International inDeauville est un évènement sportif organisé par l'Association SPORTS ET LOISIRS EN NORMANDIE, loi 1901, N° SIRET 847 963 808 00013, domiciliée 8, chemin Montessard, 14600 Pennedepie et la SAS MIID, N° SIREN 908 870 504, domiciliée au Bowling de Touques, rue de la Vallée d'Auge, 14800 Touques. (ci-après ensemble, « l'Organisateur » ou « l'Organisation »).

ARTICLE 2 - LES EPREUVES

Le Marathon International inDeauville propose les épreuves suivantes :

- Marathon (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- Marathon en relais de 2 (épreuve chronométrée)
- Marathon en relais de 4 (épreuve chronométrée)
- Semi-Marathon (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- 10 KM (épreuve chronométrée) – épreuve labellisée FFA
- La Deauvillaise 5KM - marcheurs ou coureurs (chronométrée- labellisée FFA, ou non chronométrée, au choix du participant)
- La Deauvi'Kids (course de 900m environ réservée aux enfants de 7 à 12 ans – épreuve non chronométrée, sans classement)

Ci-après (les « Epreuves »)

Les jours et horaires de départ et les parcours des Épreuves sont consultables sur le site www.marathondeauville.fr

Les parcours pourront être modifiés à la discrétion de l'Organisateur jusqu'au jour de l'évènement.
Les tracés du Marathon, du Semi-marathon, du 10KM et de la Deauvillaise (5KM) sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (FFA et IAAF).

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

3.1 PARTICIPATIONS AUX EPREUVES DU MARATHON INTERNATIONAL inDEAUVILLE

- Le Marathon est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 19 ans

- Le Marathon en relais de 2 est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 17 ans

- Le Marathon en relais de 4 est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 15 ans (pour les portions < à 10km)

- Le Semi-Marathon est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 17 ans.

- Le 10KM (chronométré) est ouvert à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 15 ans.

- La Deauvillaise 5KM (chronométrée) est ouverte à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 13 ans.

- La Deauvillaise 5KM (non chronométrée) est ouverte à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, sans limite d'âge.

- La Deauvi'Kids (non chronométrée) est ouverte aux enfants de 7 à 12 ans.

Les marcheurs ne sont pas acceptés sur l'ensemble de ces épreuves, sauf sur le 5km chronométré.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (cf modèle joint) : en acceptant le présent règlement, et en inscrivant l'enfant mineur, les titulaires de l'autorité parentale acceptent automatiquement l'autorisation parentale jointe. Toute réserve éventuelle devra être formulée par mail à liza@marathondeauville.fr (l'inscription de l'enfant mineur ne sera validée dans cette hypothèse qu'après acceptation écrite de l'Organisation des réserves émises).

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives et ne pourront faire l'objet d'un report ou d'un remboursement même partiel sauf pour les participants ayant souscrit à la « garantie remboursement » (cf art .9).

Toute personne qui rétrocédera son dossard à une tierce personne sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'Organisation déclinant toute responsabilité dans cette hypothèse.

Les participants disposent d'un temps maximum de 5h30 pour effectuer le parcours du Marathon et de 3h00 pour effectuer le parcours du Semi-Marathon. Une barrière horaire de la moitié de ces temps est prévue à mi-parcours. En cas de dépassement de cette barrière horaire, le Directeur de Course pourra décider unilatéralement de mettre le participant hors course, à tout moment après le passage de cette barrière horaire et sa décision sera sans appel. Le participant devra alors remettre son dossard ainsi que sa puce au Directeur de Course. Tout participant qui décidera de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et la responsabilité de l'Organisateur sera dégagée en cas d'accident.

ARTICLE 4 - MODALITES D'INSCRIPTION

4.1 Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement jusqu'à 5 jours avant l'Épreuve*:
- sur le Site ***www.marathondeauville.fr***
- ou sur le site ***www.klikego.com***

Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

*Afin de garantir les conditions de sécurité optimales aux participants, l'Organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment avant cette date, et notamment dans le cas où le quota maximum de coureurs inscrits aura été atteint.

4.2 Droits d'inscription :

Les montants des droits d'inscription sont consultables sur le site : www.marathondeauville.fr

Les droits d'inscription comprennent, pour chaque participant, une bouteille d'eau.

OPTIONS :

- Garantie remboursement : 8€ pour le Marathon / 6€ pour les autres courses (cf art. 9)
- Envoi du dossard par courrier : 12€ (cf art.6)
- Médaille personnalisée : 10€ (plaque personnalisée avec nom/ prénom/ chrono, à apposer sur sa médaille, adressée dans un délai de 3 semaines environ après l'Épreuve)
- Résultats par sms : 1€

4.3 Pièces obligatoires à enregistrer sur le site Klikego au plus tard 5 jours avant l'Epreuve (sauf « envoi dossard à domicile », cf art.6):

Majeurs licenciés FFA	Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running valide
Majeurs non licenciés	Pass Prévention Santé (PPS) valide, délivré par la FFA
Mineurs licenciés	Licence FFA admise
Mineurs non licenciés	Questionnaire de santé et, selon les réponses, certificat médical de moins de 6 mois

Les documents mentionnés ci-dessus ne sont pas nécessaires pour l'inscription à la Deauvi'Kids.

- L'inscription d'un enfant mineur implique l'acceptation automatique du présent règlement et de l'autorisation parentale qui est jointe en annexe (annexe 1). Les non licenciés mineurs doivent remplir le questionnaire ci-annexé (annexe 2). Ce questionnaire est confidentiel et ne doit pas être communiqué à l'Organisation. Si l'enfant a répondu OUI à une seule des questions, alors il devra présenter à l'Organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, établi par un médecin et datant de mois d'un an à la date de la Course.

L'inscription sera effective à la réception du règlement et des documents visés ci-dessus, sous réserve de leur validation par l'Organisateur.

Le participant qui n'aura pas fourni les éléments requis ne pourra retirer son dossard ni être remboursé de son inscription.

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

ARTICLE 5- RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu sur le Village de la Course, à l'adresse, aux jours et horaires indiqués sur le site internet de l'Organisation www.marathondeauville.fr et au plus tard le samedi à 12h pour les courses du samedi.

Aucun dossard ne pourra être délivré en l'absence d'enregistrement des éléments visés en 4.3.

ATTENTION : AUCUN RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE
(JOUR DES EPREUVES DU MARATHON ET SEMI MARATHON)

ARTICLE 6 – ENVOI DES DOSSARDS A DOMICILE

Les participants peuvent souscrire à l'option « envoi dossard à domicile » jusqu'au 1er octobre ou toute autre date antérieure décidée par l'Organisateur en raison des contraintes d'expédition.

En cas de souscription à la garantie remboursement, celle-ci ne pourra plus être activée dès lors que les dossards auront été expédiés.

Les dossards seront envoyés aux participants, quelques jours avant la date de l'évènement au nom et à l'adresse indiqués sur le site au moment de l'inscription.

Les participants ayant souscrit à cette option devront avoir complété leur dossier avant le 10 octobre au plus tard (téléchargement de la licence / certificat médical) pour recevoir leur dossard : cf pièces obligatoires art.4.3 ci-dessus)

A défaut, les participants devront récupérer leur dossard aux lieu et dates mentionnés à l'article 5 ci-dessus et l'option ne leur sera pas remboursée.

ARTICLE 7 – HANDISPORT

Pour toutes inscriptions de coureurs handisports, merci de contacter sylvain@marathondeauville.fr.

Les fauteuils ne sont pas acceptés.

Les déficients visuels devront être accompagnés d'un guide qui devra être identifié comme tel (inscription « guide » ou chasuble).

L'Organisation accepte la participation des Joëlettes avec leurs pousseurs dans la limite de 5 Joëlettes sur l'ensemble des Epreuves. Toute équipe souhaitant inscrire une Joëlette est invitée à joindre l'Organisateur en écrivant à eric@marathondeauville.fr.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte…) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 9 - GARANTIE REMBOURSEMENT

Une garantie remboursement facultative d'un montant individuel de 8€ pour le Marathon et 6€ pour les autres courses, est proposée aux participants leur permettant l'annulation et le remboursement de leur inscription, dans les conditions définies ci-dessous.

L'annulation de la Course par l'Organisateur n'est pas couverte par cette garantie remboursement.

En cas d'activation de cette garantie remboursement, 80% du montant de l'inscription et des options (hors montant de la garantie remboursement et frais de transaction bancaire) sera remboursé au participant.

Pour être recevables, les demandes de remboursement devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : liza@marathondeauville.fr, au plus tard 5 jours avant l'Épreuve.

En l'absence de souscription à cette garantie remboursement, les participants ne pourront se faire rembourser leur inscription, quelle que soit la cause d'annulation.

Pour les participants ayant souscrit à l'option « envoi dossard à domicile », la garantie remboursement ne pourra plus être activée dès lors que les dossards auront été expédiés.

ARTICLE 10 - JURY/ CHRONOMETRAGE

Le Jury officiel de la Course est composé d'un juge arbitre et de 2 chronométreurs officiels désignés par l'Organisateur, et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

Le chronométrage des épreuves du Marathon, Marathon en relais, du Semi-marathon, du 10KM et de la Deauvillaise chronométrée est assuré par la société BREIZHCHRONO. Chaque participant se verra remettre une puce électronique qui sera initialisée sur la ligne de départ. Le temps de chaque concurrent sera donc un temps réel, et non un temps décompté à partir du coup d'envoi de l'Epreuve.

Un concurrent qui ne respectera pas le tracé de l'Epreuve sera automatiquement disqualifié.

ARTICLE 11 – PRIMES

Des récompenses seront attribuées (paiement par chèque sous 1 mois maximum sous réserve des résultats du contrôle anti-dopage).

La grille des primes est consultable sur le site www.marathondeauville.fr

ARTICLE 12 - SECURITE /SERVICES GENERAUX

Sécurité : La sécurité des Epreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs et les forces de l'ordre.
Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Service médical : Un service médical composé au minimum d'un médecin et d'équipes de secouristes sera disponible sur l'aire d'arrivée. Des unités mobiles sont également prévues en cas de nécessité sur le parcours.
Les équipes de secours pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Cette décision sera sans appel.

Les participants sont invités à remplir le verso du dossard avec ses nom et prénom, téléphone d'urgence, et devront indiquer lisiblement tout problème médical éventuel (allergies, soins particuliers, traitements, etc.) ainsi que leur groupe sanguin.

Contrôle anti-dopage : Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur les Epreuves. Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti dopage.

Dossards : Pour l'ensemble des Epreuves, le dossard fourni par l'Organisateur devra être porté pendant toute la course, attaché sur le devant du maillot par 4 épingles et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Les porte-dossards sont interdits.

Les dossards sont non cessibles, et il est interdit de les dupliquer, de les masquer en tout ou en partie et/ou de les découper.

ARTICLE 13 - RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont prévus tous les 5km environ ainsi qu'à l'arrivée.

Des ravitaillements individuels sont autorisés aux emplacements prévus par l'Organisation, uniquement pour les catégories « Elite » mais sous la responsabilité totale du coureur (acheminement, distribution, récupération).

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours ainsi que sur les aires de départ et d'arrivée.

ARTICLE 14 - DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, et/ou sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 15 – CNIL

. Responsable du traitement et collecte des données

Dans le cadre de l'organisation du Marathon International inDeauville, la société **SCO**, en sa qualité d'organisateur, agit en tant que responsable du traitement des données personnelles des participants, au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD – Règlement UE 2016/679).

Les données personnelles nécessaires à l'inscription sont principalement collectées par la plateforme **Klikego**, prestataire chargé de la gestion des inscriptions, agissant en qualité de sous-traitant de l'organisateur pour les traitements réalisés pour son compte, conformément à l'article 28 du RGPD.

Klikego demeure responsable des éventuels traitements qu'elle réalise pour ses propres finalités, dans les conditions précisées par sa politique de confidentialité.

2. Finalités des traitements

Les données personnelles collectées sont utilisées par l'organisateur pour :

- Assurer la gestion administrative et opérationnelle des inscriptions et de la participation à l'événement ;
- Communiquer aux participants les informations nécessaires au bon déroulement de la course, avant, pendant et après celle-ci ;
- Assurer la gestion des résultats et les obligations liées à l'organisation de l'événement ;
- Informer les participants des prochaines manifestations sportives organisées par SCO, dans le respect de la réglementation applicable à la prospection électronique.

Les traitements nécessaires à l'inscription et à la participation reposent principalement sur l'exécution du contrat d'inscription, ainsi que, selon les cas, sur les obligations légales de l'organisateur.

3. Conservation des données et communications ultérieures

L'organisateur peut conserver les coordonnées électroniques des participants pendant une durée maximale de **trois (3) ans après leur dernière participation ou leur dernier contact pertinent**, afin de les informer des prochaines manifestations sportives qu'il organise.

Ces communications concernent des événements sportifs similaires à celui auquel le participant s'est inscrit, sous réserve que celui-ci ait été informé de cette utilisation et ait pu s'y opposer dès la collecte de ses données.

Lorsque la réglementation impose un consentement préalable, celui-ci est recueilli spécifiquement lors de l'inscription.

Chaque communication promotionnelle comporte un dispositif permettant au destinataire de se désinscrire gratuitement et à tout moment.

Les autres données sont conservées pendant les durées nécessaires à leurs finalités respectives ou au respect des obligations légales et réglementaires applicables.

4. Transmission des données au prestataire photographique

Dans le cadre de la couverture photographique de l'événement, l'organisateur peut transmettre à son prestataire photographique les seules données personnelles strictement nécessaires à l'identification des participants et à la mise à disposition de leurs photographies, notamment leur numéro de dossard et, lorsque cela est nécessaire, leurs nom prénom et adresses mails.

Cette transmission est limitée à la finalité d'identification et de consultation des photographies de l'événement, sur une base juridique appropriée et après information des participants.

Le prestataire photographique agit en qualité **de** responsable de traitement distinct pour les opérations dont il détermine lui-même les finalités et les moyens, notamment l'exploitation de sa plateforme, la gestion des comptes utilisateurs, les commandes et les ventes de photographies.

Il lui appartient, à ce titre, de respecter ses propres obligations au regard du RGPD, notamment en matière d'information des personnes, de sécurité, de conservation des données et d'exercice de leurs droits.

Lorsqu'ils accèdent au site du prestataire photographique, les participants sont invités à prendre connaissance de sa politique de confidentialité et à exprimer, le cas échéant, les choix ou consentements requis pour les traitements proposés.

5. Confidentialité et sécurité

L'organisateur veille à ce que les données personnelles soient accessibles uniquement aux personnes et prestataires habilités, dans la limite de leurs missions respectives.

Chaque intervenant est tenu de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles relevant de sa responsabilité.

6. Droits des participants

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose, dans les conditions prévues par celle-ci, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, le cas échéant, de portabilité de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'organisateur à l'adresse suivante : **liza@marathondeauville.fr**.

Pour les traitements réalisés par le prestataire photographique en qualité de responsable de traitement distinct, les participants peuvent également exercer leurs droits directement auprès de ce dernier, selon les modalités indiquées dans sa politique de confidentialité.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site www.cnil.fr.

ARTICLE 16 - ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement ou aux conditions d'inscription ou de participation des coureurs. Dans ces hypothèses, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue, quand bien même l'inscription aura été faite avant les modifications par l'Organisateur.

ANNEXE 1
AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE DE RESPONSABILITE

L'inscription des enfants mineurs implique l'acceptation des présentes conditions générales et valide la présente autorisation parentale.

J'autorise mon enfant mineur (nom / prénom / date de naissance / adresse indiqués dans la fiche d'inscription), à participer à l'une des épreuves suivantes :

- Marathon en relais à 4
- 10KM
- La Deauvillaise 5km non chronométrée
- 5km chronométré
- La Deauvi'Kids

du Marathon International in Deauville.

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à la course et qu'il a rempli le questionnaire ci-annexé (annexe 2).

Par les présentes, je décharge l'Organisateur de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur à cet égard.
Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur.

J'autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant en vue de toute

exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNEXE 2
QUESTIONNAIRE MEDICAL POUR LES MINEURS

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille □ un garçon □	Ton âge : __ __ ans	
Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	□	□
As-tu été opéré (e) ?	□	□
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	□	□
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	□	□
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	□	□
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	□	□
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	□	□
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	□	□
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	□	□
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	□	□
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	□	□
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	□	□
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	□	□
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	□	□
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	□	□
Te sens-tu triste ou inquiet ?	□	□
Pleures-tu plus souvent ?	□	□
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	□	□
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	□	□
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	□	□
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	□	□
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	□	□
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	□	□
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	□	□

Si vous avez répondu oui à l'une des questions, vous devez fournir à l'Organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
Si vous avez répondu NON à l'ensemble des questions, vous n'avez pas de certificat médical à fournir et l'acceptation de ce règlement vaut attestation.